



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2023

No 14-2023 - Séance du 28 mars 2023

Pont sis au chemin du Crosat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Dans le courant du mois de mars, d'importants dégâts ont été constatés sur le pont enjambant le ruisseau des Cornes, au chemin du Crosat.

Cet axe routier est l'unique accès pour 7 habitations situées après ledit pont.

Dès lors, des mesures d'urgence ont dû être prises afin d'assurer, d'une part, l'accès et, d'autre part, garantir la sécurité des utilisateurs (travaux de maçonnerie et limitation du tonnage à 3,5 t ainsi que la pose d'un boudin empêchant l'eau de s'infiltrer dans les fissures existantes).

Une expertise a été effectuée par le bureau ABA-GEOL, en date du 23 mars 2023.
Des recommandations ont été présentées et seront appliquées, en collaboration avec le bureau MCR, notamment la mise en place d'un enrochement.

Nous ne manquerons pas de tenir le Conseil communal informé du suivi de ce dossier.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner

Blonay, le 28 mars 2023

Délégation municipale : M. T. George

Copie : Bureau du Conseil communal